



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Séance du conseil municipal du 10/03/2022





# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>Le contexte économique</b>	<b>5</b>
Le Projet de Loi de Finances 2022	6
Les principaux points du budget national 2022	6
Territoires et collectivités territoriales: ce qui change au 1er janvier 2022	9
<b>Analyse rétrospective de 2017 à 2021</b>	<b>13</b>
Les dépenses de fonctionnement de 2017 à 2021	13
Graphique - Les dépenses réelles de fonctionnement de 2017 à 2021	15
Les recettes de fonctionnement entre 2017 et 2021	16
Graphique - Les recettes réelles de fonctionnement de 2017 à 2021	17
Graphique - Répartition des recettes dans le chapitre 73 - Impôts et Taxes	18
<b>Coût des activités</b>	<b>19</b>
Résultat 2021	21
Les principaux investissements en 2021	21
Graphique - Les principales recettes d'investissement en 2021	23
Graphique - Les principales dépenses d'investissement en 2021	24
Vue d'ensemble de l'encours de la dette	25
Épargne de gestion et épargne brute	25
Endettement pluri-annuel à 10 ans	26
<b>Perspectives d'orientations budgétaires</b>	<b>27</b>
Sur le fonctionnement - mandat	27
Perspectives de fonctionnement pour 2022	28
Perspectives des dépenses de fonctionnement	29
Perspectives des recettes de fonctionnement	31
Rappel des grands investissements prévus pour le mandat	32
Stratégie face à l'emprunt	34



Les recettes d'investissement pour 2022	36
Les dépenses d'investissement pour 2022 - dans le détail	37
<b>Annexes</b>	<b>41</b>
Annexe 1 - Extrait du bilan social 2020	41
Annexe 2 - La gestion des espaces verts de Waziers	45



# Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants.

Dans les 2 mois précédant le vote du budget, l'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur:

- les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses et l'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre commune et EPCI dont elle est membre;
- la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses;
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget.

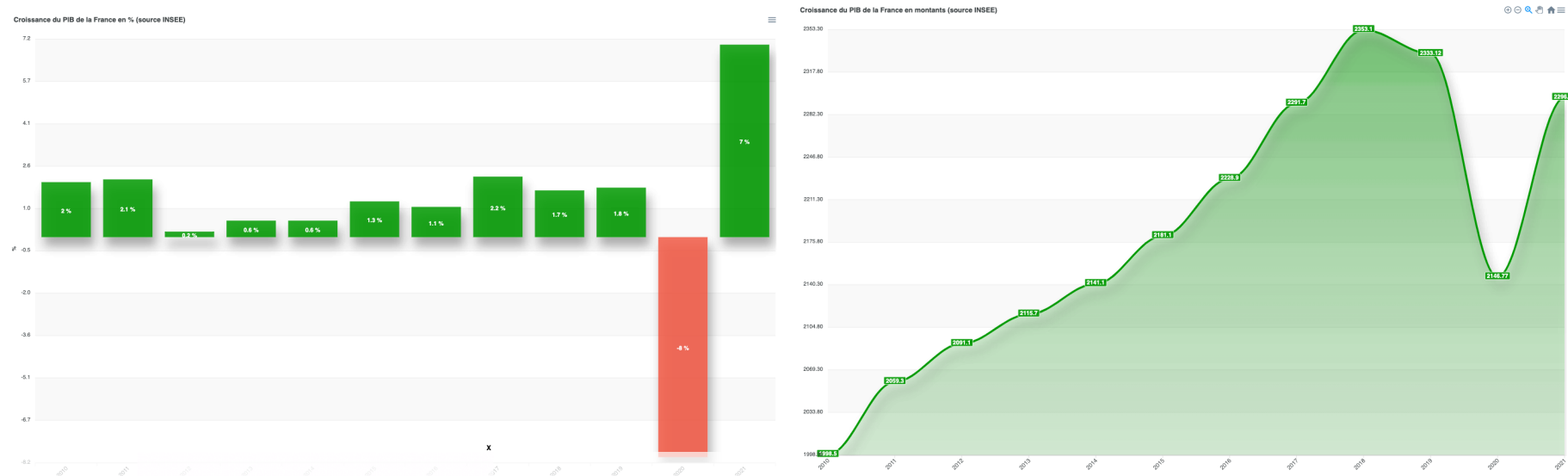


**L'année 2022 voit la mise en place de la nomenclature M57 et du règlement budgétaire et financier adopté le 16/12/2021.**



# Le contexte économique

Avant les évènements en Ukraine, aux portes de l'Union Européenne, la croissance en 2022 devait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6,7% en 2021), permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre -8% en 2021).



Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5% du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021.

La situation des finances publiques devait donc s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. **Plus rien n'est sûr à la rédaction de ce rapport.**



# Le Projet de Loi de Finances 2022<sup>1</sup>

Le Projet de Loi de Finances 2022 (PLF 2022) a définitivement été promulgué le 30/12/2020 suite à son examen par le Conseil Constitutionnel.

La loi de finances pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'État atteindrait 153,8 milliards d'euros (contre les 143,4 milliards prévus dans le texte initial).

## Les principaux points du budget national 2022

### **De nouvelles dépenses pour la croissance**

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du "Plan de relance", avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Le dispositif de rénovation énergétique des logements, MaPrimRénov', est prolongé en 2022. Le soutien au secteur ferroviaire et au fret est maintenu (en particulier reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État). Le développement des énergies renouvelables est accompagné. Le soutien fiscal aux entreprises de transport maritime et fluvial qui s'engagent dans la transition écologique à l'occasion du renouvellement de leur flotte est renforcé.

Le budget 2022 traduit le volet fiscal du plan en faveur des travailleurs indépendants (transmission d'entreprises facilitée, doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants des TPE...).

Plusieurs priorités gouvernementales à destination des jeunes sont également traduites : poursuite du développement du service national universel et du service civique ; prolongation jusqu'en juin 2022 des primes pour le recrutement d'un apprenti, ...

En matière de handicap, le mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est modifié en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes. Cette réforme consiste en un abattement fixe de 5 000 euros sur les revenus du conjoint du bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 euros par enfant. Cette mesure, défendue par le gouvernement plutôt que la "déconjugalisation" de l'AAH, permettra d'augmenter l'allocation de 110 à 120 euros par mois en moyenne pour 120 à 130 000 bénéficiaires.

Des amendements du gouvernement sont venus compléter le texte afin d'inscrire deux mesures annoncées en juillet 2021 :

- le plan d'investissement pour bâtir la France de 2030, à hauteur de 34 milliards d'euros, dont 3,5 milliards d'euros de crédits dès 2022 ;
- la création d'un revenu d'engagement pour les jeunes, destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou formation. Plus de 500 millions ont été votés pour la mise en œuvre de ce nouveau revenu qui doit débiter le 1er mars 2022. Ses bénéficiaires percevront une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois, en contrepartie de 15 à 20 heures de formation ou d'accompagnement par semaine, sur une durée de 6 à 12 mois.

---

<sup>1</sup> Source: [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr)



### **Le bouclier tarifaire face à la hausse des prix de l'énergie**

Sur amendement du gouvernement, un "bouclier tarifaire" est mis en place pour contenir la forte hausse du prix du gaz (par une modulation, en plus du gel des prix de vente du gaz à leur niveau d'octobre 2021, de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel ) et du prix de l'électricité (par une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). Le bouclier s'appliquera du 1er février 2022 au 31 janvier 2023.

Ce bouclier est complété par la faculté pour le gouvernement de bloquer, exceptionnellement au cours de 2022, la hausse des tarifs réglementés de vente (TVR) d'électricité à 4%, en dérogeant aux tarifs proposés par la commission de l'énergie et ce pour lisser la hausse des prix. Il est prévu, à compter de la première évolution des tarifs réglementés en 2023, le rattrapage des pertes induites pour EDF sur 12 mois.

Le coût du bouclier est, à ce stade, prévu à 5,9 milliards d'euros.

Ce dispositif complète "l'indemnité inflation" de 100 euros pour les personnes gagnant moins de 2 000 euros et le complément de 100 euros au "chèque énergie" pour les ménages les plus modestes, financés par la loi du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

### **La poursuite de la baisse des impôts**

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.

La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficient en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passe à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

### **Le soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire**

Sur fonds de crise sanitaire persistante, la possibilité pour les entreprises éligibles de souscrire des prêts garantis par l'État (PGE) est prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Un fonds public de garantie des opérateurs de voyages et de séjours (FGOVS), doté de 15 millions d'euros, est mis en place. Le soutien public aux aéroports est renforcé de 150 millions, compte tenu de la forte diminution des recettes de la taxe d'aéroport.

Par ailleurs, les députés ont adopté la défiscalisation et la désocialisation en 2022 et 2023 des pourboires reçus par les salariés de tous les secteurs d'activité, rémunérés en deçà de 1,6 Smic (soit environ 2000 euros net mensuels).

### **La réforme de la justice financière**

Le gouvernement est autorisé à légiférer par ordonnance pour réformer la justice financière et la responsabilité des gestionnaires publics. Cette réforme, annoncée dans le cadre du programme Action publique 2022, interviendra au plus tard le 1er janvier 2023.



## **L'évolution des budgets des ministères et des effectifs publics**

Les moyens des ministères régaliens, des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont augmentés en 2022.

Les crédits du ministère de la défense, comme le prévoit la loi de programmation militaire, sont en hausse. Le budget du ministère de l'intérieur augmente également pour mettre en œuvre les mesures annoncées à l'issue du "Beuvau de la sécurité". En outre, comme en 2021, aucune suppression d'emplois n'interviendra dans le réseau territorial des préfetures et sous-préfetures. Le budget de la justice progresse, pour la deuxième année consécutive, de 8%.

L'éducation nationale, premier poste du budget de l'État, bénéficie en 2022 d'une rallonge de 1,7 milliard d'euros, notamment pour financer les revalorisations salariales des enseignants. L'investissement dans la recherche est accentué (+760 millions d'euros).

Des moyens nouveaux sont donnés à l'Institut national du service public (INSP), dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.

Les effectifs des emplois publics de l'État et de ses opérateurs restent à un niveau quasi-stable depuis 2017.





## Territoires et collectivités territoriales: ce qui change au 1er janvier 2022<sup>2</sup>

À compter du 1er janvier 2022, une série de mesures est entrée en vigueur dans de nombreux domaines...

Voici un rapide tour d'horizon des principales mesures concernant l'échelon communal et Waziers en particulier.

### **Suppression de la taxe d'habitation et réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités territoriales**

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2022, qui sera portée à 65 % en 2023. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

À titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert ;
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation ;
- pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes est compensée par une fraction de TVA.

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier<sup>3</sup>, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités (dont la TLPE). Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.

---

<sup>2</sup> source: <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/territoires-et-collectivites-territoriales-ce-qui-change-au-1er-janvier-2022>

<sup>3</sup> compléments sur <https://www.lagazettedescommunes.com/762702/potentiel-fiscal-et-potentiel-financier-vers-une-renovation-des-indicateurs-financiers/>



### **Evolution des concours financiers<sup>4</sup>**

Stabilité de la DGF en 2022 estimée au total à 26.8 Mds€. Progression de la DSU et de la DSR avec + 95M€ chacune. Financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes dont le seuil est relevé à 0.85 fois le potentiel fiscal moyen par habitant, et par la baisse de dotation de compensation des EPCI d'environ -2,2%. Augmentation de la dotation d'intercommunalité de 30M€.

### **Réforme de la péréquation régionale**

La péréquation régionale est réformée. Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions<sup>5</sup>.

### **Relance et Soutien à l'investissement local**

Les collectivités bénéficieront de 276M€ de CP en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

500M€ de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local en 2022 au titre du plan de relance:

- 300M€ au titre de la DSIL
- 100M€ pour la dotation rénovation thermique et la dotation régional d'investissement

Redéploiement de certains crédits du plan de relance : transports en commun: une enveloppe qui augmente de 400M€.

350M€ de DSIL, supplémentaire, pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Simplification de la DSID: se concentre dans sa part projet (art 45). Désormais attribuée par le préfet de région sous forme d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.

### **Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Md € en 2022 (maintenu par rapport à 2021).

Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, très largement déchargées de la transmission de dossiers papier spécifiques, mais aussi d'une modernisation progressive et significative du travail des agents des préfectures en charge de ce dispositif.

---

<sup>4</sup> Source analyse Loi de Finances Local Nova

<sup>5</sup> discussions prévues dans les communes concernées au sein de Douaisis Agglo



L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

### **Prorogation de la géographie prioritaire et des dispositifs de soutien aux territoires en difficulté**

Prorogation d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2023 des contrats de ville et de huit dispositifs zonés de soutien du développement économique et de l'emploi dans les territoires qui arrivent à échéance le 31 décembre 2022 : les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les zones de revitalisation rurale (ZRR), les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE), les zones d'aide à finalité régionale (AFR), les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME), les bassins d'emploi à redynamiser (BER), les bassins urbains à dynamiser (BUD) et les zones de développement prioritaire (ZDP).

L'ensemble de ces zonages concernerait près de 21 000 communes, soit 60 % des communes de France.

Par ailleurs, la liste des communes classées en zone de revitalisation des centres-villes (ZRCV) fixée par l'arrêté du 31 décembre 2020 sera actualisée au 1er janvier prochain afin de prendre en compte les opérations de revitalisation de territoire (ORT) signées en 2021.

### **Dispositifs de soutien financier aux collectivités locales dans le cadre de la crise sanitaire**

Dès le début de la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté une série de mesures visant à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales.

Ces mesures ont poursuivi deux objectifs principaux : donner aux collectivités de la visibilité en leur garantissant un niveau de recettes minimal en 2020 et 2021, pour soutenir leur territoire pendant la crise, et préserver la situation financière des collectivités ayant subi les pertes les plus importantes.

Les lois de finances successives intervenues depuis juillet 2020 ont ainsi institué plusieurs dispositifs de garantie des recettes fiscales, domaniales et tarifaires des collectivités territoriales et des autorités organisatrices de la mobilité prenant la forme d'avances remboursables et de dotations de compensation des pertes.

Ces mécanismes, pour lesquels 4,2 Md€ ont été initialement provisionnés, ont été adaptés tout au long de la crise pour fournir une réponse adaptée aux besoins des collectivités les plus fragilisées.

Ainsi, le « filet de sécurité » du bloc communal, ouvert par la troisième loi de finances rectificative pour 2020 et prorogé en 2021 pour les pertes de recettes fiscales, a permis de verser 124 M€ en 2020 et plus de 150 M€ en 2021 d'après les dernières prévisions. Un dispositif spécifique pour les outre-mer (près de 50 M€ entre 2020 et 2021) a également permis d'aider les collectivités les plus fragiles. Par ailleurs, 200 M€ ont été versés en 2021 au titre du mécanisme de compensation des pertes de recettes tarifaires des régions, qui ont permis d'aider très directement des services de proximité.

Enfin, en soutien aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM), Île-de-France-Mobilités (IDFM) a perçu plus de 2 Md€ d'aides, et les AOM en région ont, quant à elles, bénéficié d'une avance remboursable de 634 M€ effectivement décaissés en 2021.



En complément du soutien financier, le Gouvernement a également permis des facilités comptables et budgétaires destinées à soutenir leur épargne.

### **Mise en œuvre du compte financier unique (CFU) pour les expérimentateurs de la vague 1 (exercices 2021-2022) et entrée dans le dispositif pour les expérimentateurs de la vague 2 (exercices 2022-2023)**

Le CFU a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion à partir de 2024.

Il est adopté par certaines collectivités au titre de l'exercice 2021 à titre expérimental ; la période d'expérimentation prendra fin à l'issue de l'exercice 2023.

La reddition des premiers comptes financiers uniques est possible depuis le 1er janvier 2022 pour les expérimentateurs de la vague 1 sur leurs comptes 2021.

Pour mémoire, les collectivités souhaitant expérimenter le CFU pour les exercices 2022-2023 (vague 2 de l'expérimentation) avaient jusqu'au 1er juillet 2021 pour déposer leur candidature.

### **Déploiement du réseau des conseillers aux décideurs locaux**

Depuis 2020, les conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres experts de la DGFIP, offrent aux collectivités locales des prestations de conseil personnalisées et adaptées aux enjeux spécifiques et stratégiques de leur territoire.

Fonction nouvellement créée dans le cadre de la réorganisation des services déconcentrés (nouveau réseau de proximité de la DGFIP), le CDL travaille en collaboration avec les services de gestion comptable (SGC) qui assurent la gestion budgétaire et comptable des collectivités. Le taux de satisfaction des élus très encourageant (86 % des élus satisfaits des prestations réalisées par les CDL au premier semestre 2021) conduit la DGFIP à poursuivre le déploiement selon un rythme progressif et soutenu.

Déployés en priorité auprès des collectivités de petite taille, près de 450 CDL avaient déjà pris leur fonction à la fin de l'année 2021. Le déploiement se poursuit en 2022 avec l'installation complémentaire de 400 CDL sur des collectivités plus grandes et, d'ici 2023, chaque EPCI devrait être suivi par un conseiller dédié soit près de 1 050 CDL au total.



# Analyse rétrospective de 2017 à 2021

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2022, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective de l'exécution des derniers exercices budgétaires.

## Les dépenses de fonctionnement de 2017 à 2021

<i>Dépenses de fonctionnement</i>							
Chap.	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	ÉVOLUTION RÉALISÉ N / N-1
		RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	
011(60)	Achats	1 055 684,53 €	1 017 144,14 €	1 140 486,05 €	1 182 437,06 €	853 582,92 €	-27,81%
011(61)	Services Extérieurs	1 305 240,76 €	1 250 281,62 €	1 088 776,48 €	1 062 558,79 €	1 141 933,80 €	7,47%
011(62)	Autres Services Extérieurs	362 360,97 €	365 246,63 €	411 986,73 €	250 652,52 €	359 766,47 €	43,53%
011(63)	Impôts et taxes	14 600,34 €	45 056,05 €	33 612,69 €	30 214,59 €	46 650,49 €	54,40%
012(chap)	Frais de personnel	5 643 381,77 €	5 541 239,10 €	5 357 108,39 €	5 510 073,37 €	5 981 484,18 €	8,56%
65	Autres charges	1 134 633,06 €	1 185 902,82 €	1 180 977,33 €	1 167 955,26 €	1 214 661,32 €	4,00%
66	Charges financières	357 263,80 €	329 797,21 €	316 969,63 €	293 661,55 €	278 107,44 €	-5,30%
67	Charges exceptionnelles	33 987,77 €	32 295,80 €	26 322,24 €	62 081,32 €	69 928,16 €	12,64%
68	Dotations aux amort. et aux prov	- €	- €	- €	- €	362,48 €	
042	Opération d'ordre entre section	189 380,05 €	185 662,49 €	153 232,42 €	182 842,56 €	551 796,97 €	201,79%
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	
023	Virt à la section d'Invest	- €	- €	- €	- €	- €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 096 533,05 €</b>	<b>9 952 625,86 €</b>	<b>9 709 471,96 €</b>	<b>9 742 477,02 €</b>	<b>10 498 274,23 €</b>	<b>7,76%</b>

Des dépenses de fonctionnement en hausse de 755 797 euros (7.76%) qui s'expliquent par:

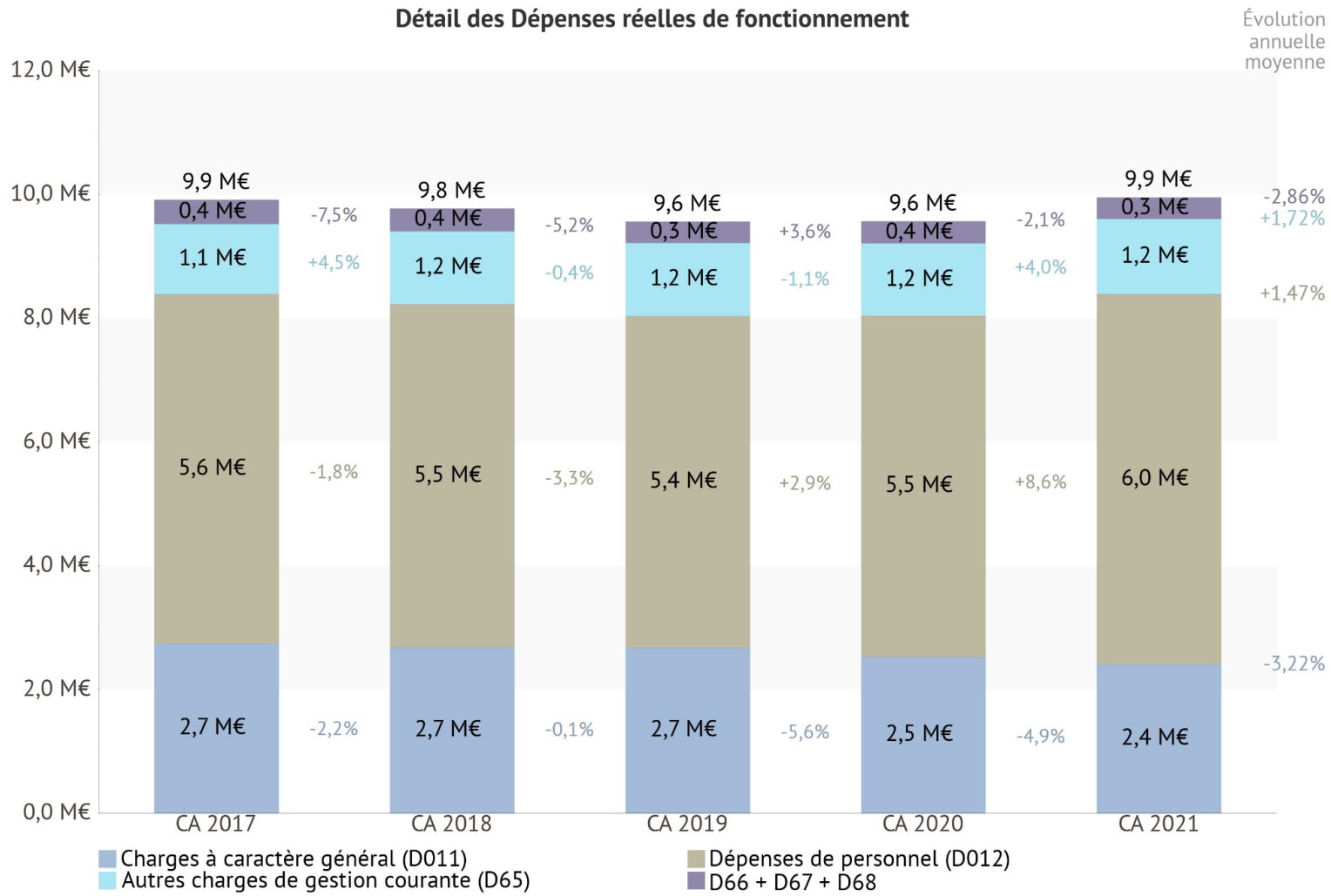
- une hausse de 8.56% de la masse salariale (471 410 euros) liés en grande partie à une hausse des effectifs dans les écoles et dans les restaurants scolaires pour faire appliquer les protocoles sanitaires de la façon la plus rigoureuse possible. La fréquentation plus importante des restaurants scolaires liée à la tarification à 1 euro a également un impact.



- baisse importante du chapitre 60 (Achats) en partie liée à la fermeture pendant 8 mois de la piscine et à **une gestion rigoureuse des dépenses et d'utilisation de l'énergie**
- retour à un niveau "normal" sur les services extérieurs, chapitre 62 comme la reprise des transports collectifs. Les chèques cadeaux en remplacement du repas 2020 sont comptabilisés sur 2021
- chapitre 65: surtout lié à l'augmentation du 65888 passé de 82 606 à 140 972 (versement du CEJ 2020 au Centre Social en fin d'année alors qu'il est habituellement versé en début N+2). A l'inverse, le solde des associations sportives a été versé début 2022
- chapitre 67: maintien élevé des charges exceptionnelles: aide aux TPE
- à noter que le passage vers le leasing de véhicule ne joue pas encore à plein sur une année complète: prévoir une hausse de l'article des locations mobilières



# Graphique - Les dépenses réelles de fonctionnement de 2017 à 2021





## Les recettes de fonctionnement entre 2017 et 2021

<i>Recettes de fonctionnement</i>							
art.	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	ÉVOLUTION RÉALISÉ N / N-1
		REALISÉ	REALISÉ	REALISÉ	REALISÉ	REALISÉ	
013	Atténuation de charges	224 639,87 €	311 461,55 €	161 876,52 €	92 508,00 €	152 484,68 €	64,83%
70	Produits des services	220 192,50 €	226 666,72 €	231 561,84 €	146 114,51 €	145 657,49 €	-0,31%
73	Impôts et taxes	5 244 034,62 €	5 407 946,31 €	5 433 155,45 €	5 711 648,59 €	5 787 596,28 €	1,33%
74	Dotations et participations	4 825 796,23 €	4 867 245,83 €	4 784 826,78 €	4 845 597,38 €	4 850 245,69 €	0,10%
75	Aut. prod. gestion cour.	63 290,55 €	60 827,16 €	62 131,16 €	63 740,66 €	59 269,47 €	-7,01%
76	Produits financiers	1,60 €	- €	- €	16,00 €	14,40 €	-10,00%
77	Produits exceptionnels	41 504,33 €	46 825,60 €	24 569,50 €	53 837,53 €	435 640,61 €	709,18%
78	Reprises sur amor. et prov.	- €	- €	- €	- €	- €	
042	Opér. d'ordre entre Section	- €	- €	14 502,69 €	- €	42 474,15 €	
002	Exc. Antérieur reporté	476 878,84 €	85 641,20 €	211 160,15 €	278 195,10 €	504 549,60 €	81,37%
	<b>TOTAL</b>	<b>11 096 338,54 €</b>	<b>11 006 614,37 €</b>	<b>10 923 784,09 €</b>	<b>11 191 657,77 €</b>	<b>11 977 932,37 €</b>	<b>7,03%</b>

Des recettes de fonctionnement en hausse de 786 274 euros (7.03%) entre 2020 et 2021 (368 862 euros au dessus des prévisions budgétaires) qui s'expliquent essentiellement par:

- une hausse de 75 000 euros des produits des impôts et taxes (malgré un taux inchangé de taxe foncière: hausse des bases + meilleure perception de la TLPE).
- la comptabilisation en recette de fonctionnement (produit exceptionnel) de la vente du terrain Aldi pour 311 000 euros (comptabilisée initialement en recette d'investissement au budget 2021)
- à noter que 200 000 euros étaient inscrits au budget pour le dédommagement de l'assurance pour la piscine mais qu'en 2021 seuls 84 000 euros ont été remboursés: un reliquat de 86 611 euros doit intervenir en 2022 auxquels s'ajouteront 52 000 euros de FCTVA (soit 138 000 euros à percevoir)

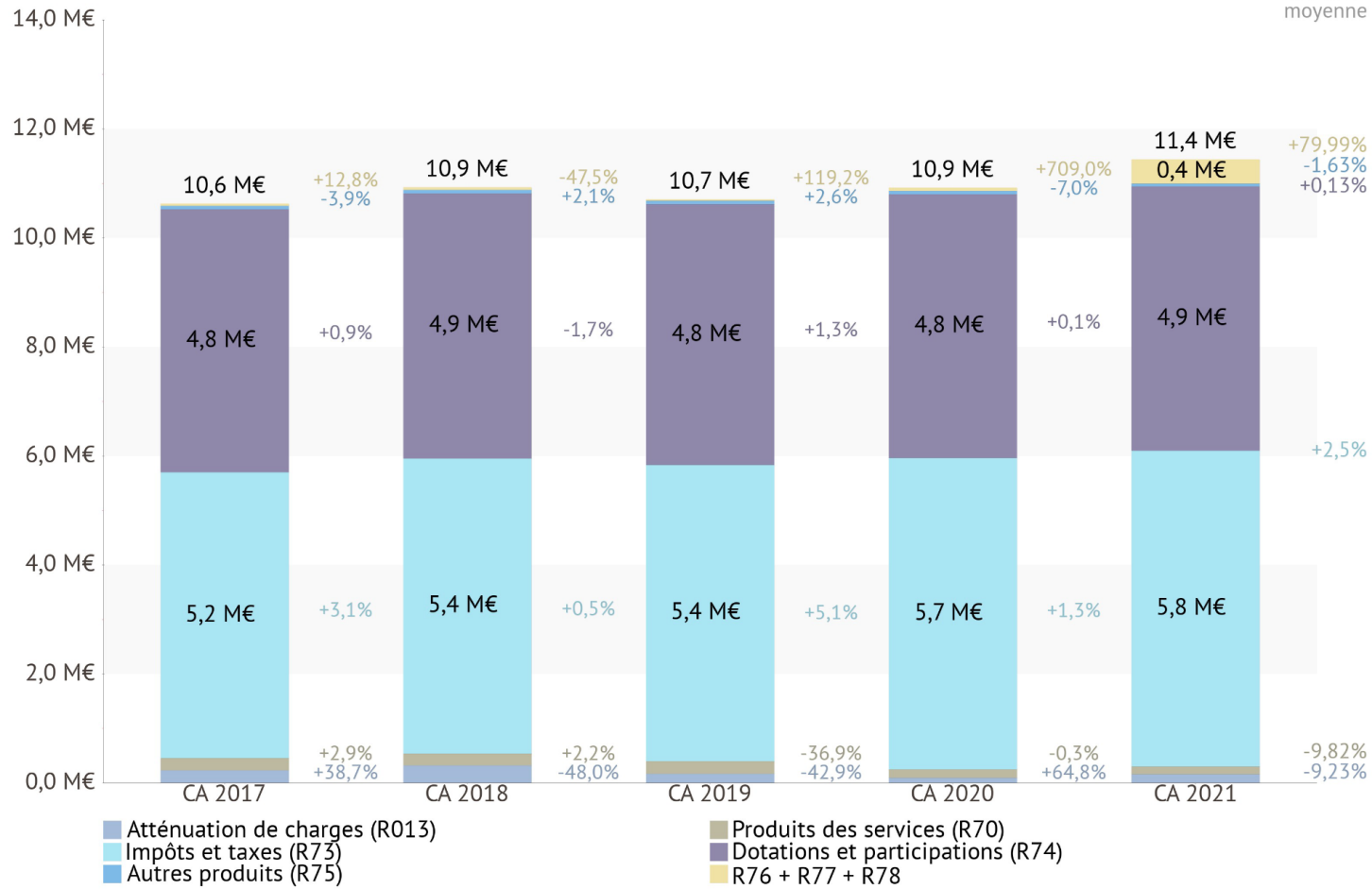




# Graphique - Les recettes réelles de fonctionnement de 2017 à 2021

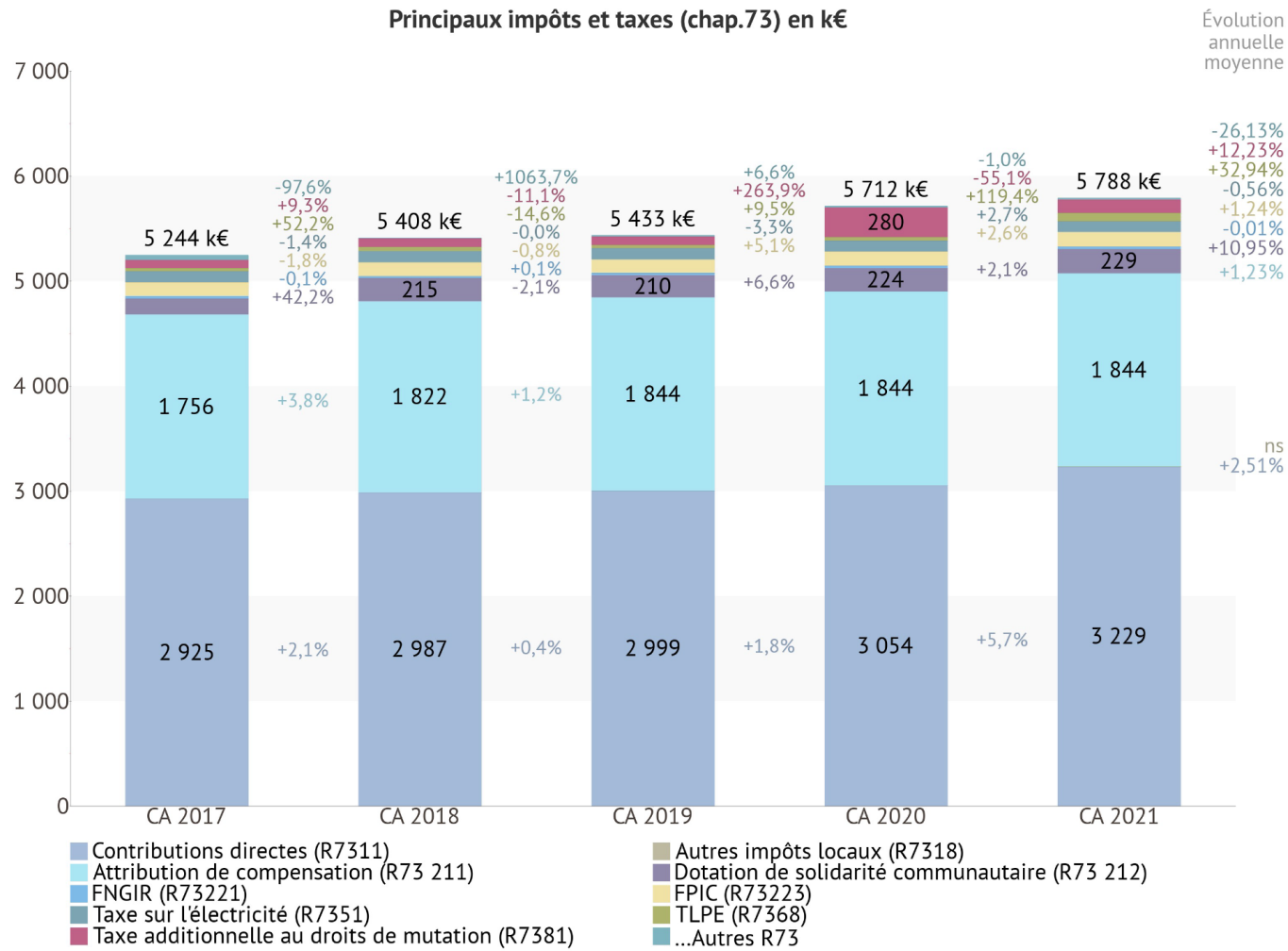
Détail des Recettes réelles de fonctionnement

Évolution annuelle moyenne





# Graphique - Répartition des recettes dans le chapitre 73 - Impôts et Taxes





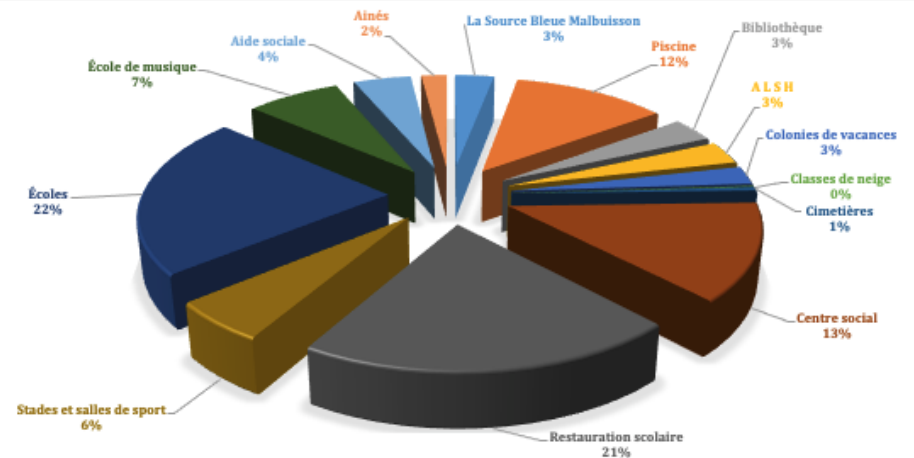
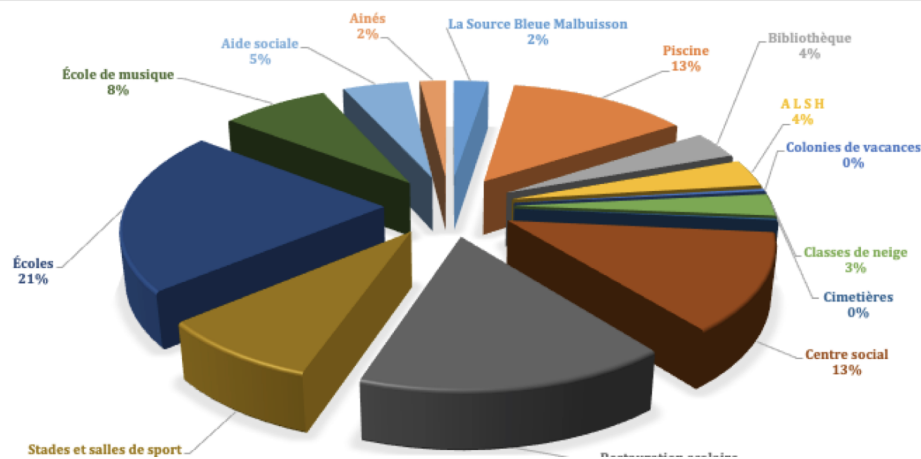
# Coût des activités

Coût des différentes activités 2020

ACTIVITÉ	DÉPENSES	RECETTES	COÛT REEL	PART
La Source Bleue Malbuisson	109 770,96 €	- €	109 770,96 €	3%
Piscine	661 627,43 €	88 095,70 €	573 531,73 €	13%
Bibliothèque	163 519,89 €	6 980,14 €	156 539,75 €	4%
ALSH	190 538,45 €	36 227,33 €	154 311,12 €	4%
Colonies de vacances	200,00 €	16 270,48 €	-16 070,48 €	0%
Classes de neige	142 924,15 €	18 994,40 €	123 929,75 €	3%
Cimetières	14 532,20 €	22 915,00 €	-8 382,80 €	0%
Centre social	609 520,98 €	60 178,27 €	549 342,71 €	13%
Restauration scolaire	764 076,82 €	71 870,35 €	692 206,47 €	16%
Stades et salles de sport	377 697,67 €	6 029,56 €	371 668,11 €	9%
Écoles	1 028 245,20 €	102 322,67 €	925 922,53 €	22%
École de musique	349 118,92 €	9 807,99 €	339 310,93 €	8%
Aide sociale	448 695,40 €	240 125,20 €	208 570,20 €	5%
Aînés	83 177,18 €	180,00 €	82 997,18 €	2%
<b>Total</b>	<b>4 943 645,25 €</b>	<b>679 997,09 €</b>	<b>4 263 648,16 €</b>	<b>100%</b>

Coût des différentes activités 2021

ACTIVITÉ	DÉPENSES	RECETTES	COÛT REEL	PART
La Source Bleue Malbuisson	155 872,23 €	11 903,56 €	143 968,67 €	3%
Piscine	701 453,16 €	133 367,80 €	568 085,36 €	12%
Bibliothèque	169 631,09 €	9 681,43 €	159 949,66 €	3%
ALSH	215 290,26 €	65 676,25 €	149 614,01 €	3%
Colonies de vacances	132 568,57 €	13 608,48 €	118 960,09 €	3%
Classes de neige	420,72 €	4 591,00 €	-4 170,28 €	0%
Cimetières	4 955,93 €	27 799,50 €	-22 843,57 €	0%
Centre social	674 736,70 €	44 066,36 €	630 670,34 €	13%
Restauration scolaire	1 080 794,23 €	94 695,18 €	986 099,05 €	21%
Stades et salles de sport	283 380,61 €	19 772,26 €	263 608,35 €	6%
Écoles	1 188 347,59 €	128 119,28 €	1 060 228,31 €	23%
École de musique	361 475,20 €	16 956,46 €	344 518,74 €	7%
Aide sociale	467 830,22 €	255 722,04 €	212 108,18 €	5%
Aînés	101 573,61 €	7 475,10 €	94 098,51 €	2%
<b>Total</b>	<b>5 538 330,12 €</b>	<b>833 434,70 €</b>	<b>4 704 895,42 €</b>	<b>100%</b>





Ces tableaux intègrent à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement et donc notamment:

- les réparations à la piscine;
- sur la Source Bleue Malbuisson, il n'y a pas eu de classes de découvertes: les montants correspondent essentiellement aux travaux de la cuisine;
- les colonies sont en augmentation du fait qu'il n'y en a pas eu en 2020 à cause du Covid, et qu'il y a eu 3 sessions l'été 2021 ("compensation" CM2)

Il est à noter que les règles de calcul pour approvisionner ces tableaux restent inchangées depuis des années afin de faciliter la comparaison mais qu'il serait utile de les revoir.

L'année 2021, tout comme 2020, reste à bien des égards une année atypique du fait de la crise sanitaire. Dans ce contexte, la municipalité a souhaité accompagner de façon **volontariste**:

- les écoles, avec du personnel en nombre pour le nettoyage et le respect des protocoles, en particulier dans les restaurants scolaires;
- les entreprises de la commune, avec le versement d'une aide aux TPE;
- les aînés avec notamment la compensation intégrale du repas sous la forme d'un chèque cadeau à utiliser dans les commerces de la ville;
- le maintien pour la 2ème année consécutive des subventions aux associations, tout en leur offrant de nouveaux services (9 places, forum, guide, ...).

Par ailleurs, en terme de bilan, 2021 en fonctionnement, c'est aussi:

- un meilleur équipement et conditions de travail pour le personnel (véhicules, informatique, locaux, ...)
- une gestion au plus juste des achats (voir page 13)

Sans compter les actions pour la population repensées en 2021, sans surcoût budgétaire: de nouveaux événements très populaires: bal swing, le format du marché de Noël, le forum des assos<sup>6</sup>, gestes de premier secours, des événements thématiques sur le handicap (trisomie 21, autisme, etc), Octobre rose, un cadeau local pour la fête des mères, le video-mapping avec Douaisis Agglo, les journées du patrimoine, le retour du cirque, du ciné en plein air dans les quartiers, de nouvelles associations créées et installées, ...

---

<sup>6</sup> Certains événements seront proposés une année sur deux (forum, gestes de premiers secours, ...)



# Résultat 2021

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

	2021	Antérieur	Résul. Global
<b>Section de Fonctionnement</b>			
	Recettes réelles de fonctionnement	11 430 908,62 €	
	Recettes d'ordre de fonctionnement	42 474,15 €	
002	Excédent antérieur reporté	504 549,60 €	
	<b>Total Recettes</b>		11 977 932,37 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	9 946 477,26 €	
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	551 796,97 €	
002	Déficit antérieur reporté	0,00 €	
	<b>Total Dépenses</b>		10 498 274,23 €
	<b>Résultat de fonctionnement (Déficit/Excédent)</b>	<b>975 108,54 €</b>	<b>1 479 658,14 €</b>

### Section d'Investissement

	Recette réelles d'investissement	1 785 791,58 €	
	Recette d'ordre d'investissement	551 796,97 €	
1068	Affectation résultat		
001	Excédent antérieur reporté	0,00 €	
	<b>Total des recettes</b>		2 337 588,55 €
	Dépenses réelles d'investissement	2 068 304,94 €	
	Dépenses d'ordre d'investissement	42 474,15 €	
001	Déficit antérieur reporté	638 571,81 €	
	<b>Total des dépenses</b>		2 749 350,90 €
	<b>Résultat d'investissement (Déficit/Excédent)</b>	<b>226 809,46 €</b>	<b>-638 571,81 €</b>
	<b>fonds de Roulement au 1er janvier 2022</b>	<b>1 201 918,00 €</b>	<b>-134 022,21 €</b>

### Affectation du résultat de fonctionnement 2021 pour l'exercice 2022

A	Résultat fonctionnement de l'exercice 2021	975 108,54 €	
B	Résultat fonctionnement antérieur reporté	504 549,60 €	
C (A+B)	Résultat à affecter		1 479 658,14 €
D	Solde d'exécution d'investissement		-411 762,35 €
F(D+C.R)	Affectation 1 - réserves R 1068 en investissement		-581 332,84 €
C-F	2021 2 - report en fonctionnement		898 325,30 €

### Restes à réaliser d'Investissements

Dépenses	169 570,49 €
Recettes	0,00 €
Déficit	-169 570,49 €

Nous terminons l'année 2021 avec un déficit d'investissement de 581 333€, restes à réaliser compris.

L'excédent total de fonctionnement est d'un montant de 1 479 658€.

Nous reportons en fonctionnement pour 2022 un montant de 898 325€

### Régie des Transports

Dépenses	36 273,36 €
Recettes	20 000,00 €
Excédent antérieur	26 149,92 €
<b>Résultat global (Excé</b>	<b>9 876,56 €</b>



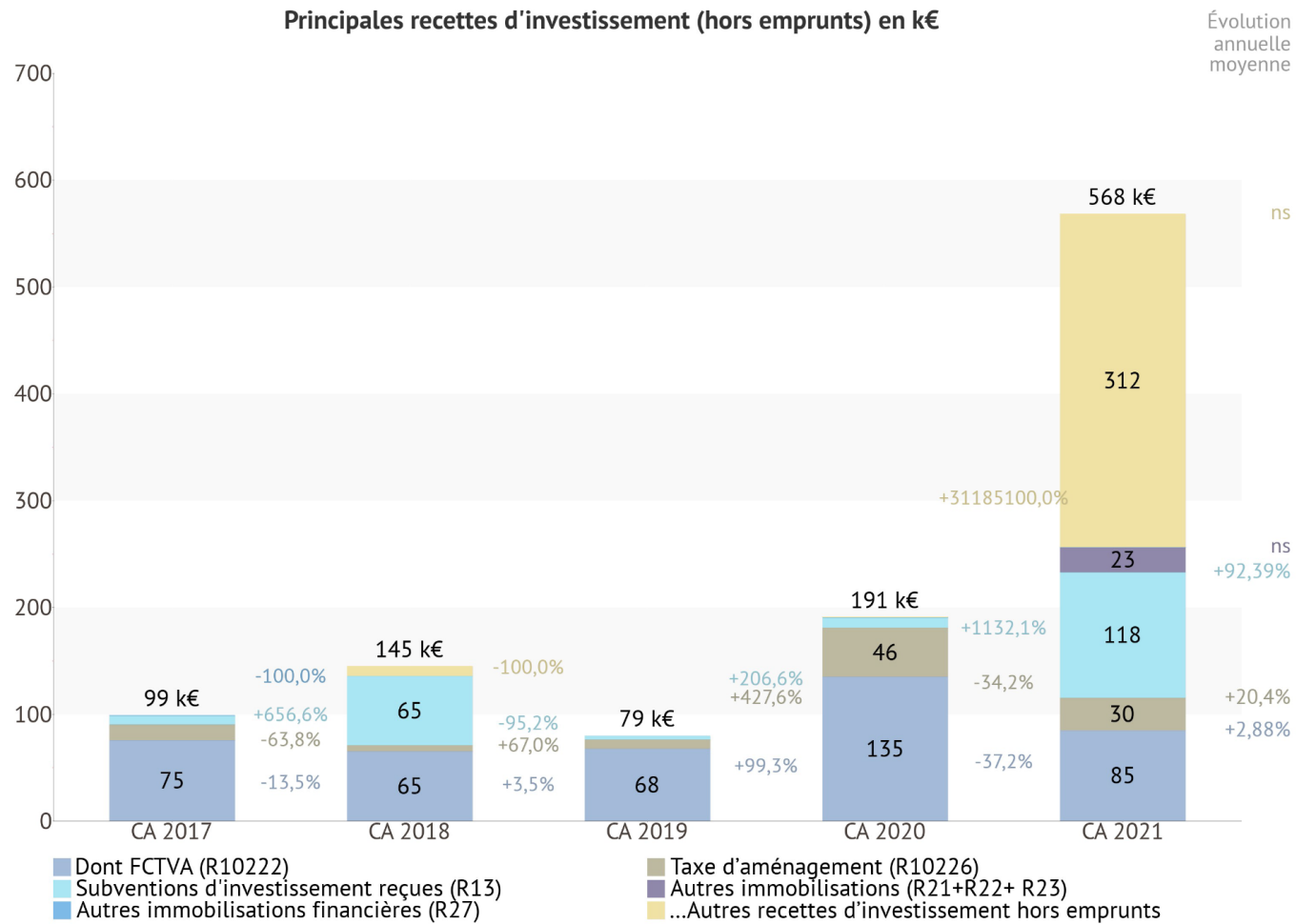
# Les principaux investissements en 2021

La liste des mandats supérieurs à 5000 euros TTC.

Tiers	Objet	Compte	Fonction	Elément_a	Montant TTC
SCP CHANCE-VARI	ACQ ENSEMBLE IMMOBILIER AE N°870 ET BATIMENT A USAGE COMMERCIAL AE N°871 ET AE N°652 PLACE BORDEU	2115	824	BORDEU	230 000,00 €
COFELY	REMISE EN ETAT CHAUFFERIE SUITE A SINISTRE PISCINE	21318	413	PISCI	170 753,51 €
ERYMA	ACQ VIDÉO PROTECTION - MULTISITE COMMUNE DE WAZIERS	2188	020	CAMERA	140 806,72 €
SATELEC	G6 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2021	21534	814	ECLAI	112 447,90 €
EHTP	REMPLACEMENT DE BORDURE ET REFECTION DES TROTTOIRS - RUE FERRY	2152	822	VOIRI	83 370,00 €
MSK MAINTENANCE	ACQ BALAYEUSE RS 502 - SERVICE TECHNIQUE	21571	020	VEHIC	46 080,00 €
COFELY	REMISE EN ETAT CHAUFFERIE SUITE AU SINISTRE PISCINE	21318	413	PISCI	43 841,28 €
TRESOR SIN LE N	MOINS VALUE TERRAIN RUE PAUL VAILLANT COUTURIER SECTION AM N°1166 ET AN N°556 ET 587	192	01	ORDRE	42 474,15 €
ERYMA	ACQ VIDÉO PROTECTION - MULTISITE COMMUNE DE WAZIERS	2188	020	CAMERA	29 613,54 €
SOULLIAERT	RENOVATION THERMIQUE SUZANNE LANOY - LOT N°1	21312	211	LANOY	23 167,22 €
MSI	ACQ SERVEUR R740 + NAS RS1219 - MAIRIE	2183	020	MAIRI	21 440,40 €
COFELY	FOURNITURE POSE ET MISE EN SERVICE D'UN DECHLORAMINATEUR - PISCINE	21318	413	PISCI	20 139,00 €
NORMASAFE	ACQ 19 DEFIBRILLATEURS MEDIANA ET 3 DEFIBRILLATEURS TRAINER	2188	020	MAIRI	19 927,20 €
SOULLIAERT	TRAVAUX DE REFECTION CHENEaux EN ZINC ECOLE COPERNIC	21312	212	COPER	17 622,90 €
AZUR CONFORT	ACQ 10 LITS SUPERPOSES - MALBUISSON	2184	423	MALBU	14 886,76 €
CHLORODIS	RENOVATION SERRE ESPACES VERTS	2158	823	VERTS	14 568,17 €
DEMOLAF	RENOVATION THERMIQUE SUZANNE LANOY - LOT N°3	21312	211	LANOY	13 286,40 €
UGAP	ACQ 16 TOURS LENOVO M70Q I5 512 Go SSDDDR4 16 Go - SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	2183	020	ADMIN	13 228,80 €
INSTALL'NORD	REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°8	21318	423	MALBU	12 896,52 €
LEFEBVRE JEA	TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIES - RUE FERRY	2315	822	VOIRI	11 940,00 €
ELEVANOR	ACQ ELEVATEUR POUR PMR SDS THOREZ	2135	824	ACCESS	10 254,60 €
ROTA	REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°2	21318	423	MALBU	10 200,00 €
TRIGANO MDC	ACQ 2 TONNELLES + 6 CARBETS + 5 TAPIS - CENTRE DE LOISIRS	2188	422	CENLO	10 162,80 €
ERYMA	SYSTEME DE VIDEO PROTECTION - TERRITOIRE COMMUNAL	2188	020	CAMERA	9 517,81 €
DEVRED BATIMENT	TRAVAUX DE CLOISONNAGE ET PLAFOND SALLE DE JEU - ECOLE JOLIOT CURIE	21312	211	CURIE	9 391,92 €
TK ELEVATOR FRA	TRAVAUX MODERNISATION ASCENSEUR CENTRE SOCIAL	21318	422	CENSO	8 237,98 €
BOITELEC	REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°7	21318	423	MALBU	7 639,20 €
CEPS	FOURNITURE ET POSE FENETRE ECOLE COPERNIC SALLE 6 ET 7	21312	212	COPER	7 624,80 €
DOUBLET	ACQ PROTECTION SOL - CHSCT	2188	020	CHSCT	7 552,80 €
ROTA	REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°2	21318	423	MALBU	7 200,00 €
BOITELEC	REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°7	21318	423	MALBU	6 875,28 €
CBAF INGENIERIE	ACQ PUPITRE + MICROPHONE + BASE DE COMMUNICATION - SALLE DU CONSEIL	2188	020	MAIRI	6 805,32 €
L'ART DU CARRELAGE	REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°5	21318	423	MALBU	6 396,30 €
OPERIS	ACQ LOGICIEL OXALIS - INSTRUCTION ADS - URBANISME	2051	020	ADMIN	5 700,00 €
HENRI JULIEN	ACQ LAVE VAISSELLE ELETTRIC BAR + ADOUCISSEUR BWT BESTSOFT - RESTAURANT SCOLAIRE FERRY	2188	251	RESTO	5 436,00 €
ESPACE CLUBS	ACQ 100 TAPIS PUZZLE + 1 POWER TREE METAL - SALLE DE BOXE	2188	414	BOXE	5 432,00 €
SOULLIAERT	TRAVAUX DE TOITURE ECOLE CHOPIN	21312	211	CHOPI	5 328,60 €
BOISSIERE	REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°4	21318	423	MALBU	5 238,00 €
ERYMA	FOURNITURE ET POSE CENTRALE ANTI-INTRUSION EGLISE	2188	020	EGLIS	5 163,37 €
UGAP	ACQ ABRI + SUPPORT VÉLOS - ECOLE COPERNIC	2152	212	COPER	5 016,30 €

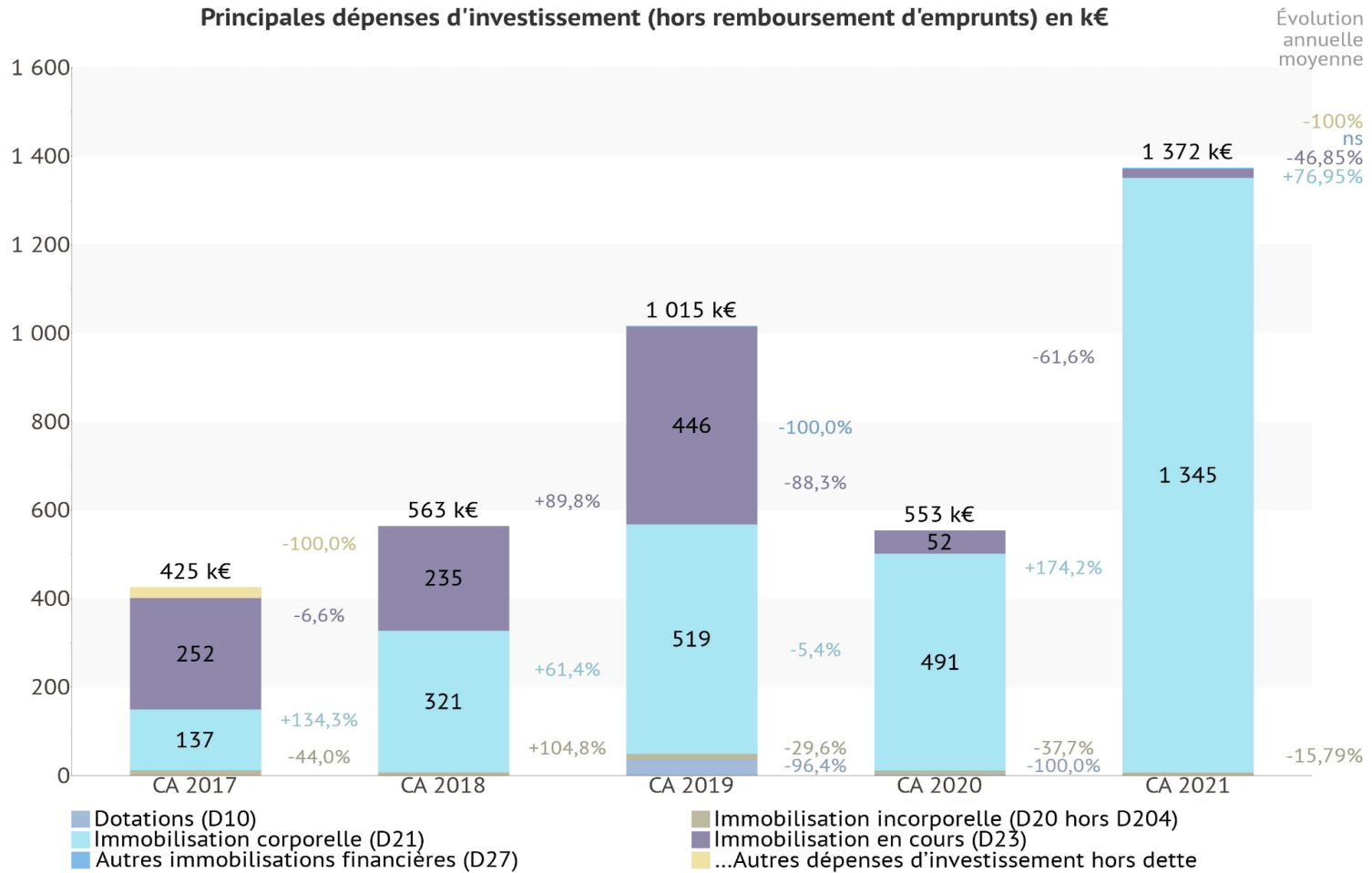


## Graphique - Les principales recettes d'investissement en 2021





## Graphique - Les principales dépenses d'investissement en 2021







## Vue d'ensemble de l'encours de la dette

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Année	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2022	Durée restante au 01/01/2022	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2012	2012	15	940 000,00 €	391 666,55 €	7 ans	3,99%	Fixe	1-A
Financement école Duclos 2014	2014	30	1 602 815,00 €	1 228 824,81 €	23 ans	2,25%	Révisable (livret A)	1-A
<b>TOTAL CDC</b>			<b>2 542 815,00 €</b>	<b>1 620 491,36 €</b>				

BANQUE POSTALE								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2022	Durée restante au 01/01/2022	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2014	2014	10	395 000,00 €	118 500,00 €	3 ans	2,16%	Fixe	1-A
Globalisation 2015	2015	15	500 000,00 €	291 666,75 €	9 ans	2,22%	Fixe	1-A
<b>TOTAL Banque Postale</b>			<b>895 000,00 €</b>	<b>410 166,75 €</b>				

CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROPE								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2022	Durée restante au 01/01/2022	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2005 (renégo 2012)	2005	30	800 000,00 €	484 346,18 €	14 ans	4,52%	Fixe	1-A
Globalisation 2009	2009	20	850 000,00 €	426 594,94 €	8 ans	4,21%	Fixe	1-A
Globalisation 2011	2011	15	300 000,00 €	100 000,00 €	5 ans	4,79%	Fixe	1-A
Globalisation 2013	2013	20	1 300 000,00 €	790 000,00 €	12 ans	3,96%	Fixe	1-A
Globalisation 2015	2015	25	750 000,00 €	570 000,00 €	19 ans	2,36%	Fixe	1-A
<b>TOTAL Caisse d'épargne</b>			<b>4 000 000,00 €</b>	<b>2 360 941,12 €</b>				

CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2022	Durée restante au 01/01/2022	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2004	2004	20	100 000,00 €	25 831,35 €	4 ans	2,57%	Indexé euribor	1-A
Refinancement prêts 2007	2007	26	1 044 531,67 €	646 861,78 €	12 ans	4,90%	Fixe	1-B
Globalisation 2007	2007	30	1 300 000,00 €	942 814,00 €	17 ans	4,72%	Fixe	1-A
Globalisation 2008	2008	20	500 000,00 €	233 573,88 €	7 ans	5,03%	Fixe	1-A
Globalisation 2010	2010	15	500 000,00 €	153 482,97 €	4 ans	3,35%	Fixe	1-A
<b>TOTAL CFFL</b>			<b>3 444 531,67 €</b>	<b>2 002 563,98 €</b>				

CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2022	Durée restante au 01/01/2022	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2008	2008	30	800 000,00 €	589 732,78 €	17 ans	4,97%	Fixe	1-A
Globalisation 2015	2015	20	500 000,00 €	350 000,00 €	14 ans	2,10%	Fixe	1-A
<b>TOTAL Crédit Agricole</b>			<b>1 300 000,00 €</b>	<b>939 732,78 €</b>				

AGENCE FRANCE LOCALE								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2022	Durée restante au 01/01/2022	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2018	2018	15	300 000,00 €	235 000,00 €	12 ans	1,365%	Fixe	1-A
Globalisation 2019	2019	12	300 000,00 €	243 750,00 €	10 ans	0,550%	Fixe	1-A
Globalisation 2021	2021	10	585 000,00 €	555 750,00 €	9 ans	0,420%	Fixe	1-A
<b>TOTAL Agence France Locale</b>			<b>1 185 000,00 €</b>	<b>1 034 500,00 €</b>				

	Montant Total Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2022
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 367 346,67 €</b>	<b>8 368 395,99 €</b>

## Epargne de gestion et épargne brute

	Epargne de gestion	Epargne brute
2017	1 069 063,35 €	711 799,55 €
2018	1 474 707,01 €	1 144 909,80 €
2019	1 473 354,03 €	1 156 384,40 €
2020	1 647 473,76 €	1 353 812,21 €
2021	1 451 034,48 €	1 172 927,04 €



## Endettement pluri-annuel à 10 ans

Sur la base de la situation d'endettement actuel, la situation est la suivante sur l'annuité composée des intérêts et du capital.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2022	954 503,58 €	275 110,91 €	679 392,67 €	0,00 €	0,00 €	8 368 395,99 €
2023	938 575,97 €	253 345,02 €	685 230,95 €	0,00 €	0,00 €	7 689 003,32 €
2024	927 756,62 €	231 270,21 €	696 486,41 €	0,00 €	0,00 €	7 003 772,37 €
2025	877 692,15 €	208 938,23 €	668 753,92 €	0,00 €	0,00 €	6 307 285,96 €
2026	825 848,81 €	186 428,98 €	639 419,83 €	0,00 €	0,00 €	5 638 532,04 €
2027	792 072,08 €	165 285,22 €	626 786,86 €	0,00 €	0,00 €	4 999 112,21 €
2028	735 748,05 €	144 455,74 €	591 292,31 €	0,00 €	0,00 €	4 372 325,35 €
2029	673 555,77 €	126 046,47 €	547 509,30 €	0,00 €	0,00 €	3 781 033,04 €
2030	595 443,36 €	109 411,13 €	486 032,23 €	0,00 €	0,00 €	3 233 523,74 €
2031	528 807,30 €	94 562,98 €	434 244,32 €	0,00 €	0,00 €	2 747 491,51 €

L'encours total de notre dette s'élève au 1er janvier 2022 à 8 368 395, 99 €.

Notre capacité de désendettement<sup>7</sup> est de 7.13 ans.

<sup>7</sup> en-cours de la dette / épargne brute



# Perspectives d'orientations budgétaires

## Sur le fonctionnement - mandat

Les sujets suivants auront un impact sur le budget de fonctionnement **durant le mandat**.

### Impacts - :

- la baisse d'impôts (taxe foncière)
- la prime de précarité sur les CDD (décret du 23/10/20)
- la mise en place d'une garderie
- la bourse au mérite
- cette année: l'aide aux TPE et l'aide aux autres publics fragiles (crise sanitaire); l'organisation de double élections

### Impacts + :

- économies envisagées sur un plan d'action basé sur:
  - les consommables
  - l'organisation/pilotage
  - la modernisation des outils
- impacts du changement d'image et des opérations permettant le repeuplement<sup>8</sup>
- baisse de la sinistralité
- le label de Cité Éducative

### Impacts neutres ou non définis :

- les impacts de la crise sanitaire (réduction sur festivités, augmentation sur certaines fournitures/le personnel)
- le passage d'un modèle d'investissement dans les véhicules à celui du leasing
- la masse salariale, les départs en retraite, la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique
- la gratuité des transports
- l'aide au permis de conduire
- la fin des taxes funéraires (PLF 2021)
- la location de l'hôtel de la Source Bleue quand il n'est pas utilisé
- passage du Contrat Enfance Jeunesse au Contrat de Territoire Global avec la CAF



<sup>8</sup> il ne faut pas perdre de vue le prochain recensement (2024-2025) pour jouer mathématiquement sur l'évolution des dotations et des rentrées fiscales



## Perspectives de fonctionnement pour 2022

La prise en compte des éléments des perspectives spécifiques à Waziers pour le mandat, ainsi que les dispositions de la loi de Finances 2022 nous amènent à ces hypothèses pour le budget de cette année.

### **Commentaires généraux sur le fonctionnement:**

- l'opération petit déjeuner dans les écoles génère 180 000€ de dépenses pour les petits déjeuners dans les écoles pour une année complète (à ce stade, expérimentation jusqu'en juin), compensés totalement par une subvention dans les recettes
- à partir de 2022, le fonctionnement de la Caisse des Ecoles Cité Educative est différent: la ville effectue les dépenses et les justifie auprès de la Caisse des Ecoles qui débloque le paiement à la ville des 70% de cofinancement Etat. Cela gonfle donc certains postes de dépenses, notamment la masse salariale avec les médiateurs, et avec une recette en face sur l'article 74758 Participations - Autres Groupements de Collectivités
- le marché de la restauration scolaire avec Scolarest expire fin Août 2022: nous n'avons pas chiffré d'impact à ce jour. L'étude est en cours. La loi EGALIM pourrait renchérir le prix des repas mais d'autres éléments le faire diminuer, notamment le nombre de repas servis en hausse depuis la tarification sociale.



## Perspectives des dépenses de fonctionnement

<i>Dépenses de fonctionnement</i>							B.P.	
Chap.	Libellé	2019	2020	2021	2021	ÉVOLUTION RÉALISÉ N / N-1	2022	ÉVOLUTION BP + DM N / N-1
		RÉALISÉ	RÉALISÉ	BP + DM	RÉALISÉ		PRÉVISIONS	
011(60)	Achats	1 140 486,05 €	1 182 437,06 €	1 218 000,00 €	853 582,92 €	-27,81%	1 301 000,00 €	6,81%
011(61)	Services Extérieurs	1 088 776,48 €	1 062 558,79 €	1 413 500,00 €	1 141 933,80 €	7,47%	1 443 000,00 €	2,09%
011(62)	Autres Services Extérieurs	411 986,73 €	250 652,52 €	332 650,00 €	359 766,47 €	43,53%	413 400,00 €	24,27%
011(63)	Impôts et taxes	33 612,69 €	30 214,59 €	46 000,00 €	46 650,49 €	54,40%	74 000,00 €	60,87%
012(chap)	Frais de personnel	5 357 108,39 €	5 510 073,37 €	6 060 420,00 €	5 981 484,18 €	8,56%	6 250 000,00 €	3,13%
65	Autres charges	1 180 977,33 €	1 167 955,26 €	1 232 800,00 €	1 214 661,32 €	4,00%	1 265 006,00 €	2,61%
66	Charges financières	316 969,63 €	293 661,55 €	298 409,90 €	278 107,44 €	-5,30%	301 000,00 €	0,87%
67	Charges exceptionnelles	26 322,24 €	62 081,32 €	93 700,00 €	69 928,16 €	12,64%	500,00 €	-99,47%
68	Dotations aux amort. et aux prov	- €	- €	400,00 €	362,48 €		500,00 €	25,00%
042	Opération d'ordre entre section	153 232,42 €	182 842,56 €	197 470,42 €	551 796,97 €	201,79%	248 805,49 €	26,00%
022	Dépenses imprévues	- €	- €	20 000,00 €	- €		- €	-100,00%
023	Virt à la section d'Invest	- €	- €	695 719,28 €	- €		684 921,61 €	-1,55%
	<b>TOTAL</b>	<b>9 709 471,96 €</b>	<b>9 742 477,02 €</b>	<b>11 609 069,60 €</b>	<b>10 498 274,23 €</b>	<b>7,76%</b>	<b>11 982 133,10 €</b>	<b>3,21%</b>

- le chapitre 60 des achats prévoit notamment outre l'impact des petits déjeuners:
  - un retour à plein des combustibles et consommation de la piscine, avec un prix de l'énergie en hausse
- au chapitre 61, il faut prévoir :
  - une année à plein du leasing des véhicules (ACM/Assos + Services Techniques). Impact aussi à la hausse en assurance de ces véhicules neufs.
  - à noter qu'il faut prévoir de nouvelles dépenses pour la gestion des espaces verts: passage d'une subvention d'équilibre du chantier d'insertion à régler pour 2021 (chapitre 65), à un marché réservé aux SIAE à régler sur l'année 2022, voir annexe 2
- certaines dépenses de la Cité Educative se feront sur le chapitre 011
- le chapitre 62 est important du fait qu'une partie importante des chèques cadeau pour les aînés distribués fin 2021 sont enregistrés en 2022
- le chapitre 63 des impôts et taxes est plus important du fait qu'il y a 23 000 euros de TF pour le local commercial Bordeu (qui revient en partie dans le chapitre 73). Une provision est aussi inscrite car nous n'avons pas encore eu à régler la TF sur la cuisine centrale depuis 2019 (total de 17 000 euros)



- le chapitre 012 des frais de personnel en augmentation de nouveau cette année:
  - au cas où les protocoles sanitaires se prolongeraient
  - pour tenir compte de la fréquentation du restaurant scolaire
  - l'impact de la Cité Educative (voir page 28)
  - une participation financière à l'effort fait par les agents en cas de passage obligé aux 1607 heures
- le chapitre 65 des autres charges augmente essentiellement pour refléter les termes de la convention avec le Centre social. La nomenclature M57 y repositionne également beaucoup d'articles du chapitre 67 (bourses et prix, intérêts moratoires...).



## Perspectives des recettes de fonctionnement

<i>Recettes de fonctionnement</i>							B.P.	
art.	Libellé	2019	2020	2021	2021	ÉVOLUTION RÉALISÉ N / N-1	2022	ÉVOLUTION BP + DM N / N-1
		REALISÉ	REALISÉ	BP+DM	REALISÉ		PRÉVISIONS	
013	Atténuation de charges	161 876,52 €	92 508,00 €	120 000,00 €	152 484,68 €	64,83%	120 000,00 €	0,00%
70	Produits des services	231 561,84 €	146 114,51 €	133 200,00 €	145 657,49 €	-0,31%	155 000,00 €	16,37%
73	Impôts et taxes	5 433 155,45 €	5 711 648,59 €	5 670 650,00 €	5 787 596,28 €	1,33%	5 674 011,00 €	0,06%
74	Dotations et participations	4 784 826,78 €	4 845 597,38 €	4 744 000,00 €	4 850 245,69 €	0,10%	4 934 100,00 €	4,01%
75	Aut. prod. gestion cour.	62 131,16 €	63 740,66 €	65 150,00 €	59 269,47 €	-7,01%	175 200,00 €	168,92%
76	Produits financiers	- €	16,00 €	20,00 €	14,40 €	-10,00%	28,80 €	44,00%
77	Produits exceptionnels	24 569,50 €	53 837,53 €	200 000,00 €	435 640,61 €	709,18%	- €	-100,00%
78	Reprises sur amor. et prov.	- €	- €	- €	- €		- €	
042	Opér. d'ordre entre Section	14 502,69 €	- €	- €	42 474,15 €		25 468,00 €	
002	Exc. Antérieur reporté	211 160,15 €	278 195,10 €	504 549,60 €	504 549,60 €	81,37%	898 325,30 €	78,04%
	<b>TOTAL</b>	<b>10 923 784,09 €</b>	<b>11 191 657,77 €</b>	<b>11 609 069,60 €</b>	<b>11 977 932,37 €</b>	<b>7,03%</b>	<b>11 982 133,10 €</b>	<b>3,21%</b>

- Chapitre 70: retour progressif à des niveaux avant le covid et avant le sinistre de la piscine sur les produits des services
- Chapitre 73: gel des impôts et taxes au niveau de la prévision au montant de l'an dernier du fait de la baisse d'impôts qui va être initiée
- Chapitre 74:
  - du fait des annonces de l'Etat, et des perspectives de Douaisis Agglo, progression à la hausse suivant celle des années passées. Au delà de l'année 2022, les perspectives de dotations perçues et redistribuées par Douaisis Agglo sont bonnes, du fait de la croissance économique sur le territoire
  - la subvention de l'Education Nationale sur les petits déjeuners + le remboursement de la tarification sociale des repas à 1 euro
- Chapitre 75 : remboursement du reliquat de l'assurance de la piscine en 2022 (voir page 16)
- Chapitre 77: plus de remboursement du sinistre piscine ni de vente de terrain Aldi en 2022. Attention, la nomenclature M57 repositionne beaucoup d'articles au chapitre 75

La location éventuelle de l'hôtel de la Source Bleue n'est pas budgétisée du tout pour 2022: nous verrons en fin d'année les tendances pour les prochaines années.



## Rappel des grands investissements prévus pour le mandat

**En bleu gras les commentaires sur le statut des grands investissements par rapport à la présentation de 2021.**

**Après 1 an et demi de crise sanitaire, un certain nombre d'éléments de programme sont déjà en place. L'année 2022 va poser les bases pour en lancer de nouveau en 2023.**

Le programme plébiscité lors des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 comporte les investissements significatifs suivants:

- Ecole Notre-Dame - **l'année 2021 a permis de travailler avec l'architecte en patrimoine et surtout le programmiste, notamment sur les possibilités réglementaires, liées au PPRT.**
- Aménagement Place Bordeu - **le local commercial a été acheté en 2021, a bénéficié d'une subvention de Douaisis Agglo (friche) et une première phase d'aménagement Guironnet/Bordeu est prévue en 2022**
- Vidéoprotection - **le déploiement se termine, avec un système opérationnel à 90% depuis le 15 novembre 2021**
- Voiries (routes, bordures, trottoirs, opportunité de stationnement, aménagement en centre-ville, etc) - **le PPI est en cours d'élaboration**
- Plan Local d'Urbanisme / Plan de Déplacement Urbain - **la délibération est prise, les pistes de changement sont en partie référencées, le cabinet va démarrer sa mission en Avril**
- Matériel pour les services techniques - **les véhicules en fin de vie ont été remplacés, du matériel a été acheté**
- Poumon vert stade Allende / Espace culturel - **en lien avec l'aménagement place Bordeu évoqué ci-dessus**
- Panneaux d'informations / application mobile signalement et information / grand écran - **pour des raisons techniques (autorisations, installation électrique), les panneaux ne seront posés qu'au printemps de cette année. L'application Intra Muros a été déployée. Une analyse nous a dissuadé de faire l'acquisition d'un grand écran: la location reste plus intéressante sur le long terme et avec l'avantage de suivre les évolutions technologiques**
- Aménagement de la confidentialité au CCAS - **les travaux seront terminés en fin d'année**
- Des engagements en terme de développement durable et de rénovation thermique - **ancienne école Lannoy, éclairage extérieur (dont les illuminations de Noël) et dans certains bâtiments municipaux, plantation dans les écoles, élagage et abattage de certains arbres menaçant dans le parc du Château de Jérusalem, l'abri-vélo à l'école Copernic, etc**

En gris

**Rappel  
Dossier ROB  
2021**





Nous souhaitons également améliorer l'entrée de ville, côté Gayant Expo, et revoir l'aménagement de l'Hôtel de Ville pour améliorer la qualité de vie au travail des agents et la communication entre les services, en le combinant avec l'opération d'aménagement de la confidentialité nécessaire au CCAS.

**Une réorganisation des services, présentée en comité technique en septembre 2021 est en cours avec la création notamment de 2 pôles:**

- **le pôle Jeunesse et Sports à l'ancienne école Duclos, pour lequel nous avons obtenu une subvention DETR significative et pour laquelle nous sollicitons en ce moment une subvention de la CAF. Ce pôle a vocation à accueillir tout ce qui a trait aux enfants et au sport: accueil physique par 2 agents (et plus à l'Hôtel de ville) pour les affaires scolaires, point de chute pour les éducateurs sportifs (et stockage de leur matériel), installation pour le 1er janvier 2023 de la garderie avec accueil des enfants des 3 groupes scolaires et dépôt/ramassage par le bus de la ville, déménagement du RAM dans une des salles de classe pour avoir un lieu permanent, mise à disposition d'un espace pour les parents d'élèves du groupe scolaire Gambetta/Duclos-Lanoy. Le lieu continuera à servir pour les ACM pendant l'été.**
- **le pôle cohésion sociale, installé depuis fin janvier dans les bureaux de la Halle polyvalente, en QPV, dont la mission est de coordonner les actions Contrat de Ville, Caisse des Ecoles, Convention de Territoire Globale de la CAF, le lien avec le Centre Social. Un adulte-relais, médiateur de terrain est en cours de recrutement, pour travailler en lien avec ce dernier. Les missions assurées par ce service le sont avec une équipe étoffée.**

**En outre, une vraie salle de pause a été aménagée et le service communication voit enfin la lumière du jour.**

Par ailleurs, des frais importants sont à prévoir dans les bâtiments communaux comme à la piscine, dans la cuisine centrale du rivage Gayant, dans les écoles, etc. De plus, un contrat nous impose 115k€ par an d'investissement sur l'éclairage public (Satelec).

**Le contrat d'éclairage public suit son cours, avec une partie significative en 2022 sur l'éclairage du stade Gayant (éligible à une subvention). Les travaux dans la cuisine centrale sont prévus pour le mois d'Août. Des recherches de subventions pour la piscine sont en cours, ainsi que des solutions de plus long terme.**

Sans oublier le remboursement du capital des emprunts qui vient en dépense d'investissements, ainsi que les autres investissements nécessaires pour le bon fonctionnement des services et l'entretien dans les bâtiments communaux, qui représentent toujours plusieurs centaines de milliers d'euros par an.



## Stratégie face à l'emprunt

### En bleu gras les commentaires par rapport à la présentation de 2021.

La ville de Waziers comptait 11 000 habitants il y a 40 ans et a pu de ce fait financer des équipements qui nous sont enviés aujourd'hui et que nous nous sommes engagés à préserver et développer, l'ADN de Waziers:

- une piscine
- un centre de vacances à Malbuisson
- 3 terrains de foot
- l'espace culturel
- la bibliothèque

Aujourd'hui, notre ville compte moins de 7 500 habitants<sup>9</sup> et doit faire supporter ces équipements -et les personnels formés et qualifiés- à moins de monde.

Notre diagnostic depuis quelques années, confirmé par la campagne des élections municipales, c'est aussi que Waziers souffre d'une image à l'extérieur de la ville qu'il convient de changer, et dissuade par sa taxe foncière de 39.75%, la 2ème plus importante du douaisis.

Nous pourrions:

- option A - limiter au maximum les investissements en 2021 et ne pas recourir à l'emprunt, tout en travaillant au maximum la recherche d'optimisations dans le fonctionnement, afin de dégager une meilleure capacité d'autofinancement pour les années futures;
- option B - arrêter des services et/ou fermer/vendre un équipement;
- **option C - recourir dès le début du mandat à l'emprunt pour lancer des opérations visibles avec retour sur investissement pendant le mandat sur l'image, la tranquillité, et donc la démographie**

C'est sur cette dernière option, l'**option C**, que nous nous portons, avec un prévisionnel d'emprunt en 3 blocs sur le mandat:

- en 2021, en relation avec notre programme et cette volonté de changer l'image et de préparer le Waziers de demain: "WAZIERS DE DEMAIN phase A", remboursable sur **10 ans** pour un montant de **585 000 euros**. Une phase B sera probablement nécessaire en cours de mandat, en fonction des résultats des études et de nos capacités; **Contracté en mai 2021**
- en 2022, nous aurons de nouveau un emprunt, spécifiquement destiné à un programme de rénovation des voiries, que nous appellerons "VOIRIES 2022-2025", nous permettant de débloquer 300 000 euros par an pendant 4 ans sur des travaux de voiries entre 2022 et 2025,

<sup>9</sup> déclin régulier, accéléré par la destruction de logements miniers il y a une vingtaine d'années





remboursable sur **20 ans** pour un montant total de **1 200 000 euros**; **Nous souhaitons partir sur ce plan comme convenu, d'autant que les taux d'intérêt vont probablement augmenter dans les années à venir. Nous sollicitons également un prêt sur 10 ans de 50 000 euros à taux zéro auprès de la CAF pour le création du Pôle Jeunesse et Sport (en plus de la DSIL obtenue l'an dernier).**

- en 2024, nous prévoyons enfin un emprunt supérieur à **3 000 000 d'euros** environ, probablement sur 2 exercices, remboursable sur **30 ans** pour les écoles que nous appellerons "NOTRE-DAME"

Cela va inévitablement augmenter notre dette par habitant à la fin du mandat, passant de 1128 euros aujourd'hui à probablement autour de 1400 euros en fin de mandat, restant cependant en deçà des 1513 euros de 2015 à Waziers, et très loin par exemple de celle d'Auby à 2200 euros.

Cet emprunt nous permet d'anticiper également que notre épargne brute va probablement être réduite pendant quelques années du fait d'éléments de programme que nous allons mettre en place que nous considérons comme des investissements dans le sens qu'ils impactent l'avenir mais qui se comptabilisent en dépenses de fonctionnement (garderie) ou en réduction de recettes d'investissement (baisse d'impôts). Nous saisissons également l'opportunité de taux d'intérêt très faibles en ce moment, avec un coût potentiellement négatif au regard d'une reprise éventuelle de l'inflation.

Le fait de lancer des études en début de mandat nous permettra aussi d'être prêts pour des demandes de subventions liées au plan de relance dans les 2 ans qui viennent.



## Les recettes d'investissement pour 2022

Les recettes d'investissement se composent de:

- l'affectation du résultat 2021 à hauteur de 593 395 euros (article 1068)
- le FCTVA estimé à plus de 130 000 euros (article 10222)
- les dotations aux amortissements - 248 805 euros (chapitre 042)
- le prélèvement de 684 922 euros (chapitre 023 vers le 021)
- nous espérons obtenir des subventions d'investissement :
  - la DSIL - 41 060 euros pour l'isolation énergétique (menuiseries) de la dernière partie non encore effectuée de l'Hôtel de Ville et le nouveau CCAS. Le cas échéant, les travaux se feront en 2023 pour la ville et en 2022 sur la partie CCAS
  - la DETR :
    - 44 419 euros pour l'aménagement de centre-ville, à compléter éventuellement avec une subvention du SMTD et du département
    - 23 792 euros pour la résine de la cuisine centrale
  - une demande de subvention de la Région pour le reliquat de la vidéo-protection est prévue à hauteur de 30 000 euros, ainsi qu'auprès de la Fédération Française de Foot sur l'éclairage du stade Gayant
  - une subvention de la CAF de 75 000 euros pour le pôle Jeunesse et Sports ainsi qu'un prêt sans intérêt de 50 000 euros sur 10 ans (plafonné à 40%).
- il nous reste à récupérer en 2022 des subventions accordées:
  - la DSIL 2021 à hauteur de 107 458 euros pour les écoles Lanoy et ancien Duclos.
  - des subventions du Département pour les plateaux rue Pasteur et Ferry de 55 181 euros

Hors emprunt, cela correspond à des recettes d'investissement de plus 2 millions d'euros.



## Les dépenses d'investissement pour 2022 - dans le détail

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour 2022.

Il est à noter qu'il y a significativement moins de restes à réaliser en 2022 que l'année précédente.

<b>SERVICE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>Nouveau</b>	<b>RAR<sup>10</sup></b>	<b>Total général</b>
<b>ACCESS</b>	<b>ADAP</b>	<b>2135</b>	<b>35 275,00 €</b>		<b>35 275,00 €</b>
<b>Total pour ACCESS</b>			<b>35 275,00 €</b>		<b>35 275,00 €</b>
<b>ADMIN</b>	<b>Acq matériel Communication</b>	<b>2188</b>	<b>478,00 €</b>		<b>478,00 €</b>
	<b>Acq matériel finances</b>	<b>21838</b>	<b>781,20 €</b>		<b>781,20 €</b>
	<b>Acq matériel info</b>	<b>21838</b>	<b>14 090,00 €</b>		<b>14 090,00 €</b>
	<b>Acq matériel urba elec</b>	<b>21838</b>	<b>1 020,00 €</b>		<b>1 020,00 €</b>
		<b>21848</b>	<b>1 320,00 €</b>		<b>1 320,00 €</b>
<b>Total pour ADMIN</b>			<b>17 689,20 €</b>		<b>17 689,20 €</b>
<b>BIBLIO</b>	<b>Matériel bibliothèque</b>	<b>21848</b>	<b>239,90 €</b>		<b>239,90 €</b>
	<b>Peintures bibliothèque</b>	<b>21318</b>	<b>595,39 €</b>		<b>595,39 €</b>
<b>Total pour BIBLIO</b>			<b>835,29 €</b>		<b>835,29 €</b>
<b>CHSCT</b>	<b>A définir</b>	<b>2188</b>	<b>10 000,00 €</b>		<b>10 000,00 €</b>
<b>Total pour CHSCT</b>			<b>10 000,00 €</b>		<b>10 000,00 €</b>
<b>CIMET</b>	<b>Columbarium (Faidherbe et HT)</b>	<b>21316</b>	<b>10 600,00 €</b>		<b>10 600,00 €</b>
<b>Total pour CIMET</b>			<b>10 600,00 €</b>		<b>10 600,00 €</b>
<b>Div.</b>	<b>Chalets Noel</b>	<b>2188</b>	<b>1 700,00 €</b>		<b>1 700,00 €</b>
	<b>Panneaux lumineux</b>	<b>21838</b>	<b>39 216,00 €</b>		<b>39 216,00 €</b>
	<b>Pôle J&amp;S Honoraires</b>	<b>2031</b>	<b>11 400,00 €</b>		<b>11 400,00 €</b>
	<b>Pôle Jeunesse et Sport</b>	<b>21318</b>	<b>315 000,00 €</b>		<b>315 000,00 €</b>
	<b>Stands, bancs, tables</b>	<b>21848</b>	<b>7 909,08 €</b>		<b>7 909,08 €</b>
	<b>Video-protection</b>	<b>2188</b>		<b>10 418,19 €</b>	<b>10 418,19 €</b>
<b>Total pour Div.</b>			<b>375 225,08 €</b>	<b>10 418,19 €</b>	<b>385 643,27 €</b>
<b>ECOLE</b>	<b>AMO Grpe Scolaire ND</b>	<b>2313</b>		<b>32 592,00 €</b>	<b>32 592,00 €</b>

<sup>10</sup> RAR= Reste à réaliser



	Biblio Copernic	21312	12 064,80 €		12 064,80 €
	Divers écoles	2188	1 759,52 €		1 759,52 €
		21312		3 993,60 €	3 993,60 €
		21538		1 736,40 €	1 736,40 €
	Eclairage écoles	21312	10 309,00 €	4 992,00 €	15 301,00 €
	Fenêtres/Stores/Rideaux Ecoles	2188	31 026,74 €	6 670,08 €	37 696,82 €
		21312	19 579,54 €	911,22 €	20 490,76 €
	Matériel Ecoles petits dejs	2188	6 490,14 €		6 490,14 €
	Matériel informatique socle numérique	21831	29 268,00 €		29 268,00 €
	Peinture Ecoles	21312	3 810,43 €		3 810,43 €
	Rénovation thermique Lanoy	21312		82 965,60 €	82 965,60 €
	Sécurisation abords Copernic / Chopin	2152	14 000,00 €		14 000,00 €
<b>Total pour ECOLE</b>			<b>128 308,17 €</b>	<b>133 860,90 €</b>	<b>262 169,07 €</b>
EGLISE	Toiture Eglise Ste Rictrude	21318		17 188,24 €	17 188,24 €
<b>Total pour EGLISE</b>				<b>17 188,24 €</b>	<b>17 188,24 €</b>
ENTR	Aménagement centre-ville (à affiner)	2315	173 827,92 €		173 827,92 €
	Complément Voiries 2023-2025	2315	673 037,89 €		673 037,89 €
	Equipement sécurité routière	215738	346,80 €		346,80 €
	Investissement éclairage public 2022 (dont stade Gayant)	21534	113 975,70 €		113 975,70 €
	Programme voirie 2022 - Divers	2152	24 000,00 €		24 000,00 €
	Programme voirie 2022 - Plateau rue Ferry	2152	46 854,00 €		46 854,00 €
	Programme voirie 2022 - Plateau rue Pasteur	2152	45 235,80 €		45 235,80 €
	Réparations voiries (Bivouac, Rivage Gayant)	2152	1 747,20 €		1 747,20 €
	Travaux pont de Lille	2152	20 000,00 €		20 000,00 €
<b>Total pour ENTR</b>			<b>1 099 025,31 €</b>		<b>1 099 025,31 €</b>
MAIRI	Chauffage salle des fêtes	21318	15 000,00 €		15 000,00 €
	Dématérialisation Urbanisme	2051		4 651,53 €	4 651,53 €
	Divers	2188	3 705,93 €		3 705,93 €
	Travaux peinture HDV	21311	1 062,06 €		1 062,06 €
<b>Total pour MAIRI</b>			<b>19 767,99 €</b>	<b>4 651,53 €</b>	<b>24 419,52 €</b>
Malbu	Divers Malbuisson	21318	10 000,00 €		10 000,00 €



	Lits Malbuisson phase 2	2188	12 354,00 €		12 354,00 €
	Remplacement tourelle de désenfumage	21318	6 212,11 €		6 212,11 €
<b>Total pour Malbu</b>			<b>28 566,11 €</b>		<b>28 566,11 €</b>
<b>MUSIQ</b>	Eclairage Espace culturel	21314	2 304,00 €		2 304,00 €
	Instruments esp. culturel	2188	4 137,00 €		4 137,00 €
	Matériel esp. culturel	2188	3 808,00 €		3 808,00 €
	Peintures esp. culturel	21318	977,72 €		977,72 €
	Tenues espace culturel	2188	5 047,99 €		5 047,99 €
<b>Total pour MUSIQ</b>			<b>16 274,71 €</b>		<b>16 274,71 €</b>
<b>PISCINE</b>	Autre matériel piscine	2188	244,00 €		244,00 €
		21838	149,00 €		149,00 €
	Centrale Dilution piscine	2188		3 189,60 €	3 189,60 €
	Eclairage Piscine	21314	3 885,19 €		3 885,19 €
	Porte blindée Piscine	2135	5 000,00 €		5 000,00 €
<b>Total pour PISCINE</b>			<b>9 278,19 €</b>	<b>3 189,60 €</b>	<b>12 467,79 €</b>
<b>PLU</b>	Prestation PLU	202	40 000,00 €		40 000,00 €
<b>Total pour PLU</b>			<b>40 000,00 €</b>		<b>40 000,00 €</b>
<b>RESTO</b>	2 portes Ferry	2135	9 590,40 €		9 590,40 €
	Matériel Henri Julien	2188	1 886,40 €		1 886,40 €
	Matériel subvention 15k resto	2188	20 671,92 €		20 671,92 €
	Rayonnages	21848	506,43 €		506,43 €
	Résine cuisine centrale	21318	71 376,00 €		71 376,00 €
<b>Total pour RESTO</b>			<b>104 031,15 €</b>		<b>104 031,15 €</b>
<b>SPORT</b>	Arrosage Stade Gayant	2158	6 000,00 €		6 000,00 €
	Eclairage Sport (Thorez)	21314	900,00 €		900,00 €
	Mur d'escalade	21314	2 107,00 €		2 107,00 €
	Panneaux basket Langevin	2188	2 749,16 €		2 749,16 €
<b>Total pour SPORT</b>			<b>11 756,16 €</b>		<b>11 756,16 €</b>
<b>Tech.</b>	Matériel service elecricité	2158	6 048,86 €		6 048,86 €
		2188	1 502,28 €		1 502,28 €
	Matériel service Laverie	2188	550,00 €		550,00 €



	<b>Matériel service Maconnerie</b>	<b>21578</b>	<b>2 156,98 €</b>		<b>2 156,98 €</b>
		<b>21848</b>		<b>262,03 €</b>	<b>262,03 €</b>
	<b>Matériel service menuiserie</b>	<b>21578</b>	<b>1 087,25 €</b>		<b>1 087,25 €</b>
	<b>Matériel service nettoyage</b>	<b>2188</b>	<b>428,29 €</b>		<b>428,29 €</b>
		<b>21578</b>	<b>594,00 €</b>		<b>594,00 €</b>
	<b>Matériel service peinture</b>	<b>2188</b>	<b>670,20 €</b>		<b>670,20 €</b>
	<b>Matériel service soudure</b>	<b>2158</b>	<b>2 881,57 €</b>		<b>2 881,57 €</b>
		<b>2188</b>	<b>2 499,60 €</b>		<b>2 499,60 €</b>
	<b>Matériel service transport</b>	<b>21578</b>	<b>2 026,44 €</b>		<b>2 026,44 €</b>
		<b>215731</b>	<b>207,12 €</b>		<b>207,12 €</b>
	<b>Véhicule benne</b>	<b>21828</b>	<b>30 326,36 €</b>		<b>30 326,36 €</b>
<b>Total pour Tech.</b>			<b>50 978,95 €</b>	<b>262,03 €</b>	<b>51 240,98 €</b>
<b>VERTS</b>	<b>Acq Arbres espaces verts</b>	<b>2121</b>	<b>7 554,76 €</b>		<b>7 554,76 €</b>
	<b>Acq matériel espace verts</b>	<b>2188</b>	<b>756,41 €</b>		<b>756,41 €</b>
	<b>Aménagement Bivouac Espace culturel</b>	<b>2128</b>	<b>3 160,00 €</b>		<b>3 160,00 €</b>
	<b>Matériel espaces vert</b>	<b>2158</b>	<b>2 250,40 €</b>		<b>2 250,40 €</b>
		<b>21578</b>	<b>265,01 €</b>		<b>265,01 €</b>
		<b>21828</b>	<b>2 000,00 €</b>		<b>2 000,00 €</b>
	<b>Polyanne serre</b>	<b>21318</b>	<b>4 295,32 €</b>		<b>4 295,32 €</b>
<b>Total pour VERTS</b>			<b>20 281,90 €</b>		<b>20 281,90 €</b>
<b>Total général</b>			<b>1 977 893,21 €</b>	<b>169 570,49 €</b>	<b>2 147 463,70 €</b>

A ces dépenses d'investissement, s'ajoute le remboursement d'environ 700 000 euros de capital de la dette en 2022.





# Annexes

## Annexe 1 - Extrait du bilan social 2020

La loi demande aux communes de plus de 20 000 habitants de donner des éléments sur les effectifs dans son rapport d'orientation budgétaire. Ces éléments sur la ville de Waziers sont donc fournis à titre d'info cette année.

### Effectifs

➔ 181 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 112 fonctionnaires
- > 33 contractuels permanents
- > 36 contractuels non permanents



➔ 3 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

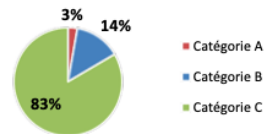
- ➔ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ➔ 75 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ➔ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

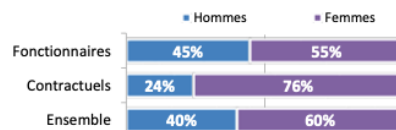
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	3%	18%
Technique	63%	36%	57%
Culturelle	7%	18%	10%
Sportive	5%		4%
Médico-sociale	3%		2%
Police			
Incendie			
Animation		42%	10%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

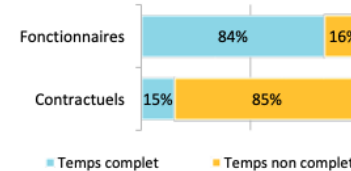


➔ Les principaux cadres d'emplois

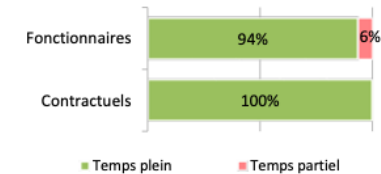
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	48%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints d'animation	10%
Agents de maîtrise	8%
Assistants d'enseignement artistique	7%

### Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	38%	100%
Médico-sociale	33%	
Technique	20%	58%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

- 0% des hommes à temps partiel
- 12% des femmes à temps partiel

### Pyramide des âges

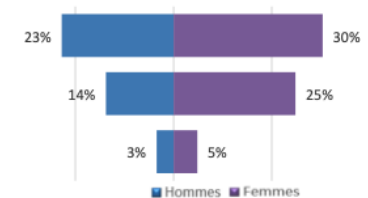
➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,69
Contractuels permanents	41,14
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,74</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	41,39

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge



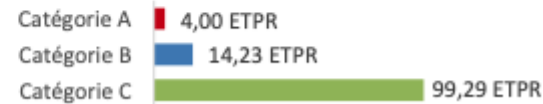
## — Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 142,90 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

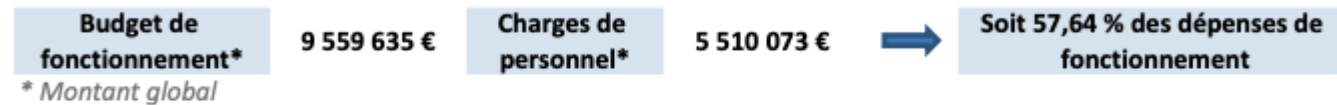
- > **106,40** fonctionnaires
- > **11,12** contractuels permanents
- > **25,38** contractuels non permanents

**260 078 heures travaillées rémunérées en 2020**

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



### ➔ Les charges de personnel représentent 57,64 % des dépenses de fonctionnement



<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>3 083 830 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>631 318 €</b>
Primes et indemnités versées :	339 007 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	39 092 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	23 379 €		
Supplément familial de traitement :	25 686 €		
Indemnité de résidence :	23 438 €		



## Absences

➔ En moyenne, 48,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 0,9 jour d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,42%	0,24%	5,01%	5,01%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	13,34%	0,24%	10,36%	5,01%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,57%	0,29%	10,55%	5,06%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Les agents ont bénéficié de 25 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).
- ➔ 8 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 2,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➔ 6 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 3,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 197 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

*Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.*

**6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

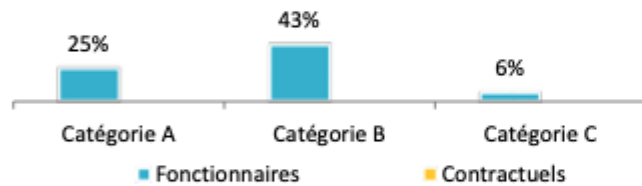
- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C\*



## Formation

➔ en 2020, 9,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



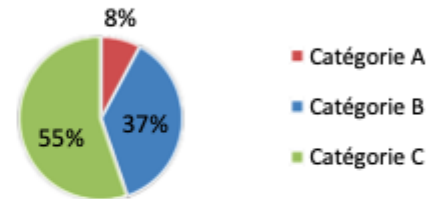
➔ 21 566 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	92 %
Autres organismes	6 %
Frais de déplacement	2 %

➔ 38 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,3 jour par agent

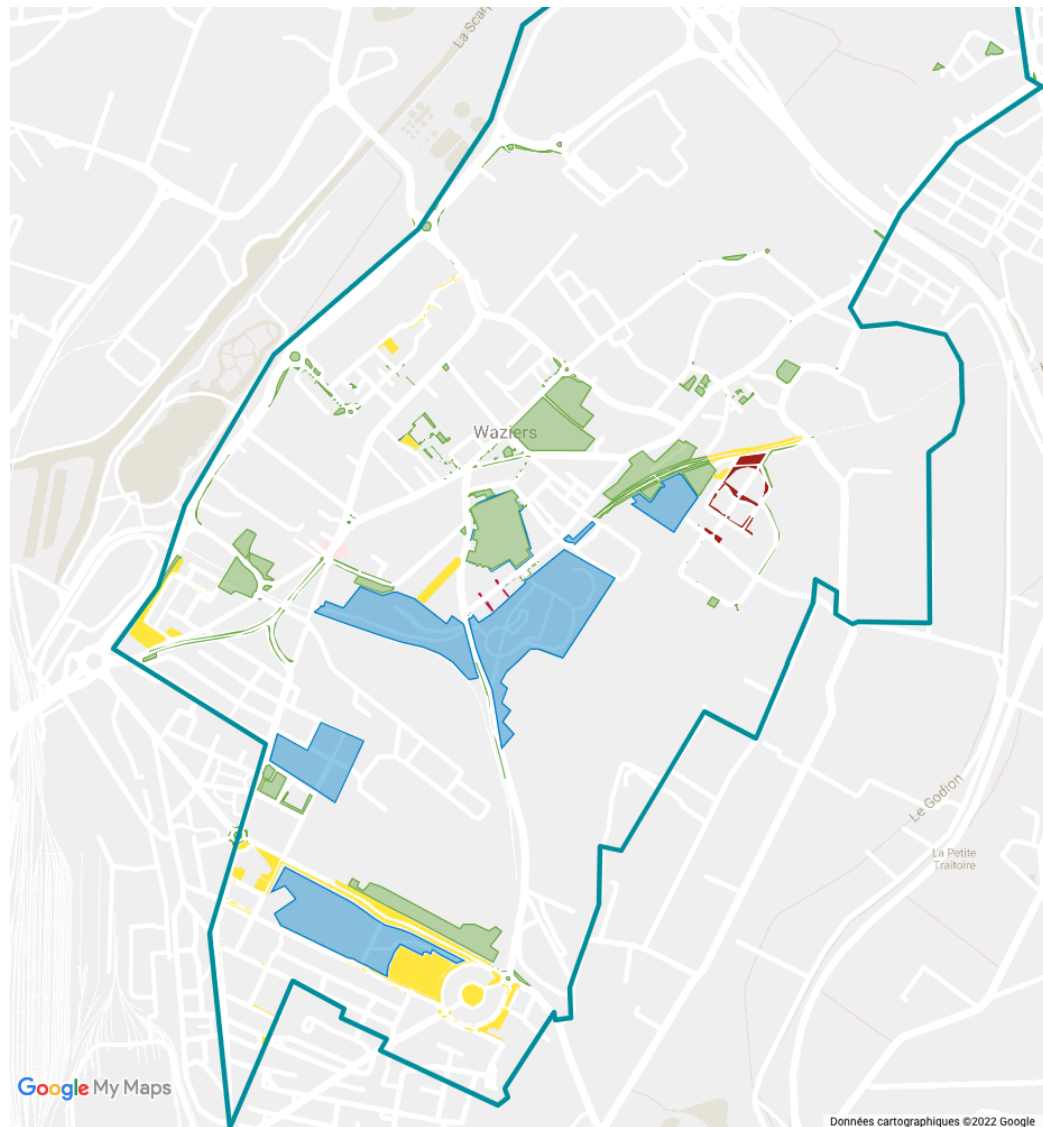
Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	89%
Autres organismes	11%



## Annexe 2 - La gestion des espaces verts de Waziers

En vert, gestion interne / En jaune, gestion par le chantier d'insertion / En bleu, gestion par prestataires / En rouge, gestion par les bailleurs





Waziers  
*la ville au grand cœur*